

LETTRE DE RÉVISION TRIENNALE DU BAIL COMMERCIAL

À : _____

Adresse du bailleur : _____

Objet : Révision triennale du loyer commercial

Madame, Monsieur, Conformément aux dispositions de l'article L145-38 du Code de commerce, je vous notifie par la présente ma demande de révision triennale du loyer afférent au bail commercial concernant le local situé à l'adresse indiquée ci-dessus. Après analyse des conditions économiques et comparables du marché locatif, et conformément aux clauses du bail, je souhaite que nous procédions à la révision du loyer, à compter du terme triennal prévu dans le contrat de bail.

Informations relatives au bail :

Nom du locataire : _____

Adresse du local loué : _____

Date de prise d'effet du bail : _____

Loyer actuel (hors charges) : _____

Indice de référence des loyers (IRL) pris en compte : _____

Calcul de la révision du loyer :

Conformément aux modalités prévues dans le bail et à l'article L145-38 du Code de commerce, la révision du loyer est calculée en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Le nouveau loyer sera établi comme suit : $\text{Loyer révisé} = \text{Loyer actuel} \times (\text{Nouvel IRL} / \text{IRL de référence du dernier loyer})$. Je vous invite à prendre contact afin de convenir des modalités pratiques de cette révision.

Demande de rendez-vous :

Je reste à votre disposition pour fixer un rendez-vous afin d'échanger sur cette révision et convenir ensemble des conditions applicables. Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du locataire

Signature du bailleur

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/lettre-revision-triennale-bail-commercial/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.